

## **COMPTE-RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. TURUBAN Marcel, Maire de Lézardrieux dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 21 février 2019

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Loïc CORDON, Catherine LOCKWOOD, Thierry BUZULIER, Maryvonne LE BERRE, Marie-Claude ROYER, Loïc GUILLOU, Patricia LE FICHOUX, Rémy TOULLIC, Joël LE BIHAN, Annyvonne LE COQ, Michel LE GRAND,

Absentes : Marion SICOT, Camille GEFFROY, Corinne SCHUCHARD, Armelle ANDRÉ,

Procuration : Dominique GUEGO à Patricia LE FICHOUX

Nombre de conseillers : En exercice : 17                      Présents : 12                      Votants : 13

Secrétaire de séance : Joël LE BIHAN

Était également présente : Sylvie BRIAND – Secrétaire Générale

### **2019-02-01 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JANVIER 2019,**

Le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

### **2019-02-02-CRÉATION D'UN BUDGET : ESPACE DE TRAVAIL PARTAGÉ,**

Rapporteur : M. CORDON Loïc

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire M4,  
Vu l'avis favorable du trésorier municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la création d'un budget annexe avec autonomie financière relatif à l'aménagement de l'ancien bâtiment du Trésor Public 12 rue du 8 mai 1945 et à la location de locaux professionnels, qui sera dénommé « Espace de travail partagé »,
- stipule que ce budget sera soumis au régime normal de TVA (TVA de droit) avec une périodicité trimestrielle.

La présente délibération sera notifiée à M. le Trésorier Municipal.

### **2019-02-03-CRÉATION D'UN BUDGET : COMMERCE DE KERMOUSTER,**

Rapporteur : M. CORDON Loïc

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire M4,  
Vu l'avis favorable du trésorier municipal,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la création d'un budget annexe avec autonomie financière relatif à l'aménagement de la cambuse rue de l'École à Kermouster et à la location de locaux professionnels, qui sera dénommé « Commerce de Kermouster : la Cambuse »,
- stipule que ce budget sera soumis au régime normal de TVA (TVA de droit) avec une périodicité trimestrielle.

La présente délibération sera notifiée à M. le Trésorier Municipal.

#### **2019-02-04 - SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS 2019,**

Rapporteur : M. CORDON Loïc

Le 25 février dernier, la Commission des Finances, s'est réunie et a examiné les demandes de subvention.

Elle a validé les principes qui régissent l'obtention d'une subvention, notamment pour les organismes extérieures à la commune, et qui existent depuis le début de cette mandature.

Après avoir entendu l'avis de la commission, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter la liste des subventions communales comme suit :

| <b>Associations Sportives Communales</b>   | <b>Dénomination association</b> | <b>2019</b>       |
|--|---------------------------------|-------------------|
|  | Tennis club                     | 1 000,00 €        |
|  | Tireurs sportifs trieux         | 200,00 €          |
|  | Gym club trieux                 | 400,00 €          |
|  | Avirons du Trieux               | 835,00 €          |
| <b>Budget port</b>                         | Avirons du Trieux               |                   |
|  | Vol Indoor                      | 200,00 €          |
|  | USTLP                           | 3 500,00 €        |
|  | Amicale des chasseurs           | 300,00 €          |
| sur justificatif                           | Amicale des chasseurs-Bracelets | 100,00 €          |
|  | Chemins et Patrimoines          | 500,00 €          |
|  | APPL                            | 250,00 €          |
| <b>TOTAL BUDGET COMMUNE</b>                |                                 | <b>7 285,00 €</b> |
| <b>Associations Sportives hors commune</b> |                                 |                   |
|  | Goëlo judo club                 | 0                 |
|  | CSAL Paimpol Handball           | 0                 |
|  | Club nautique Pontrivien        | 25,00 €           |
|  | UNSS – Kéraoul                  | 0                 |
|  | Cirque en flotte                | 0                 |
|  | Club de natation                | 30,00 €           |
|  | Asso. Sportive Collège Chombart | 50,00 €           |
|  |                                 | 105,00 €          |
| <b>TOTAL BUDGET COMMUNE</b>                |                                 |                   |
| <b>Associations culturelles communales</b> |                                 |                   |
|  | Bibliothèque pour tous          | 2 000,00 €        |
|  | Les pipelettes                  | 150,00 €          |
|  | Trieux Tonic Blues              | 1 800,00 €        |
|  | Sonerien An Trev                | 400,00 €          |
|  | Amis Chapelle Saint Maturin     | 400,00 €          |
|  | Amicale employés communaux      | 1 300,00 €        |
|  | Patchwork                       | 150,00 €          |
|  | Comité jumelage                 | 1 000,00 €        |
|  | Club de l' Amitié               | 350,00 €          |
| <b>TOTAL BUDGET COMMUNE</b>                | Les Enfants d'Abords            | 500,00 €          |
|  |                                 | <b>8 050,00 €</b> |

|  |  |                    |
|--|--|--------------------|
| <b>Associations culturelles hors commune</b>           | Cercle d'histoire et d'archéologie     | 35,00 €            |
| <b>5 € par enfant</b>                                  | Centre culturel Ernest Renan           | 45,00 €            |
|  | Asso Temps danse Pleubian              | 30,00 €            |
|  | Asso Dansal Ha Dansal                  | 30,00 €            |
| <b>TOTAL BUDGET COMMUNE</b>                            |  | <b>140,00 €</b>    |
|  | <b>Dénomination association</b>        |                    |
| <b>Associations éducatives communales</b>              | Parents élèves Lézardrieux             | 700,00 €           |
| <b>TOTAL BUDGET COMMUNE</b>                            |  | <b>700,00 €</b>    |
| <b>Associations éducatives hors commune 10€ enfant</b> | Foyer socio éducatif Chombard          | 190,00 €           |
|  | Foyer socio éducatif St-Joseph         | 0                  |
|  | Collège Ernest Renan                   | 0                  |
|  | CFA 22                                 | 0                  |
| <b>30 € apprenti</b>                                   | CFA 44                                 | 30,00 €            |
|  | Chambre métiers et artisanat           | 90,00 €            |
|  | Maison familiale rurale -lréo Lesneven | 30,00 €            |
| <b>TOTAL BUDGET COMMUNE</b>                            |  | <b>340,00 €</b>    |
| <b>Associations domaine maritime</b>                   | SNSM Pleubian                          | 100,00 €           |
|  | SNSM Ploubazlanec                      | 200,00 €           |
| <b>Budget port</b>                                     | SNSM Ploubazlanec                      | 320,00 €           |
| <b>TOTAL BUDGET COMMUNE</b>                            |  | <b>300,00 €</b>    |
| <b>Association Diverse communale</b>                   | Donneurs de sang                       | 250,00 €           |
| <b>TOTAL BUDGET COMMUNE</b>                            |  | <b>250,00 €</b>    |
| <b>Associations patriotiques</b>                       | FNACA                                  | 300,00 €           |
|  | Médailleurs militaires                 | 50,00 €            |
|  | Officiers mariniers                    | 50,00 €            |
|  | Cols bleus                             | 50,00 €            |
|  | Pensionnés marine marchande            | 50,00 €            |
|  |  | 30,00 €            |
| <b>TOTAL BUDGET COMMUNE</b>                            | Amicale mémorial américain             | 150,00 €           |
|  |  | <b>680,00 €</b>    |
| <b>Associations Diverses hors commune</b>              | Comice agricole                        | 1 375,00 €         |
|  | Protection civile                      | 30,00 €            |
|  | Label villages fleuris                 | 175,00 €           |
|  | CAUE                                   | 150,80 €           |
| <b>TOTAL BUDGET COMMUNE</b>                            |  | <b>1 730,80 €</b>  |
| <b>TOTAL SUBVENTIONS COMMUNE</b>                       |  | <b>19 580,80 €</b> |
| <b>TOTAL SUBVENTIONS PORT</b>                          |  | <b>320,00 €</b>    |

**2019-02-05- CANDIDATURE DE LA COMMUNE DE LÉZARDRIEUX À L'APPEL À PROJET PORTÉ PAR L'ÉTAT, LA RÉGION BRETAGNE , L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE ET LA BANQUE DES TERRITOIRES :**

**"Dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux en Bretagne"**

Rapporteur : M. le Maire

La commune de Lézardrieux, soucieuse d'impulser une nouvelle dynamique au cœur de son centre bourg, a pour ambition de s'adapter au changement des modes de vie des habitants d'aujourd'hui et de demain pour renforcer son attractivité résidentielle, commerciale et touristique.

A cet effet, une réflexion est menée depuis une année entre Lannion-Trégor-Communauté et la commune de Lézardrieux pour s'inscrire dans une stratégie de revitalisation de son centre ville, démarche indispensable au développement de son attractivité actuellement contrariée par divers facteurs tels que :

- L'importante dégradation structurelle de la place centrale dont la dernière réhabilitation remonte aux années 1980,
- L'omniprésence de l'automobile et ses conséquences sur la sécurité des piétons,
- Le défaut de connexion centre ville-port de plaisance et centre ville-quartiers attenants,
- La difficulté de maintenir les commerces de proximités,
- L'augmentation de la vacance dans le logement ancien.

Ce constat a mené la commune à se mobiliser en confiant une mission d'étude à l'institut « GEOARCHI » de l'université de Bretagne Ouest de Brest. L'intitulé de cette élaboration étant « L'avenir d'un centre bourg : Connexion, Mobilité, Diversité ».

Le diagnostic réalisé par cet institut de géoarchitecture en concertation avec un comité de pilotage local composé d'élus municipaux, de commerçants et de résidents a permis d'identifier des secteurs sensibles sujets à des désordres prégnants en matière de circulation, stationnement, cheminements piétonniers. Cette situation inconfortable et préjudiciable à la sécurité des habitants et chaland, nous invite à adopter un schéma de référence de développement de notre centre bourg propice au bien être de la population.

C'est avec cet objectif et avec le soutien technique de Lannion-Trégor-Communauté que la commune de Lézardrieux souhaite candidater pour le volet étude concernant l'appel à projet intéressant le dynamisme des centres villes et bourgs ruraux en Bretagne, initiative portée par l'État, la Région Bretagne, l'Établissement Public Foncier de Bretagne et la Banque des Territoires.

Cet appel à projet est en parfaite cohérence avec le Plan Local de l'Habitat élaboré par Lannion Trégor Communauté et en harmonie avec le SCOT du Trégor dont l'un des objectifs majeur se focalise sur la redynamisation des centres villes et centres bourgs (Le SCOT du Trégor qui reconnaît la commune de Lézardrieux comme pôle relais et territoire à soutenir, sera présenté pour approbation au conseil communautaire du 12 mars 2019).

La commune de Lézardrieux par le biais de comités de pilotage et de larges concertations publiques, est désireuse d'associer la population à ce projet d'envergure qui doit façonner de manière pratique et harmonieuse les déplacements, les activités liées au commerce, aux services, à l'emploi, à la culture, à l'animation, au lien social, au développement durable... Cette concertation ouverte à l'ensemble de la population (jeunes, familles, retraités, personnes âgées, commerçants, entrepreneurs, artisans, monde associatif...) est essentielle pour l'adhésion des habitants à ce projet d'aménagement qui doit leur apporter confort, bien être, fonctionnalité et sécurité.

Ce volet études concernant l'appel à projet relatif à la redynamisation du centre bourg permettrait à la commune d'engager un plan d'action visant à :

- Lutter contre le déclin démographique et l'affaiblissement de la fonction de centralité,
- Redonner de l'attractivité au centre bourg pour renforcer l'offre commerciale,
- Retrouver la centralité de la place et retracer son intérêt fonctionnel,
- Modifier le poids des modes de déplacement en :
  - Diminuant la prépondérance de l'automobile,
  - Consolidant la place du piéton,
  - Valorisant les cheminements doux,
  - Sécurisant les déplacements actifs,
  - Maintenant une offre de stationnement confortable,
- Améliorer la liaison port-place du centre et l'ensemble des quartiers limitrophes.

Dans le cadre de ce projet essentiel pour renouer avec l'attractivité de notre centre bourg, les réseaux d'eaux potables et d'eaux usées seront entièrement réhabilités, les dysfonctionnements liés au réseau d'eaux pluviales seront corrigés, la voie routière et ses abords seront intégralement rénovés.

Le montant des aides peut s'élever à 70% du coût de cette étude.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité que :

- La commune de Lézardrieux candidate sur le volet études concernant cet appel à projet afin de créer un schéma de référence,
- La commune de Lézardrieux approuve le dépôt de candidature dans le cadre de l'appel à projet « Dynamisme des centres bourgs et villes en Bretagne » et autorise le maire à signer tout document s'y référant.

### **2019-02-06- CONVENTION DE TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES BUDGETS ENTRE LA PREFECTURE ET LA COMMUNE DE LEZARDRIEUX**

Rapporteur : M. le Maire

La Préfecture souhaite que les Mairies privilégient l'envoi des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire par voie dématérialisée afin de réduire les coûts d'impression et d'envoi par la poste, d'accélérer et sécuriser les échanges entre collectivités et Préfecture.

Aussi, les Collectivités concernées doivent, en application des articles R.2131-3, R.3132-1 et R.4142-1 signer avec la Préfecture des Côtes d'Armor une convention de télétransmission.

Cette convention a pour objet de relever l'engagement bilatéral entre la Préfecture des Côtes d'Armor et la Collectivité et permet de décliner localement les modalités de mise en œuvre de la transmission par voie électronique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'autoriser le Maire à signer cette convention.

### **2019-02-07- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Rapporteur : M. le Maire

Considérant l'avis favorable de la Commission du Personnel en date du 25 février 2019,

M. le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois par la nomination des agents.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création d'un emploi correspondant à un grade de catégorie B,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 12 juillet 2018,

Considérant la réussite du concours interne de Technicien de Mme Johanna LEMOINE,

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de catégorie B, à temps complet à raison de 35 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter la création de l'emploi ainsi proposée,

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1er mars 2019

Filière : Technique

Cadre d'emploi : B - Grade : Technicien

-ancien effectif : 0

-nouvel effectif : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de procéder à la modification du tableau des effectifs, comme suit :

| <b>SECTEURS</b>   | <b>Catégories</b> | <b>Effectifs budgétaires</b>       | <b>Effectifs pourvus</b> | <b>Nature de Contrat</b> |
|---|-------------------|------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <b>Secteur Administratif</b>                            |                   |                                    |                          |                          |
| Attaché territorial                                     | A                 | 1                                  | 1                        |                          |
| Rédacteur territorial                                   | B                 | 1                                  | 1                        |                          |
| Adjoint administratif principal 1ère classe             | C                 | 1                                  | 1                        |                          |
| Adjoint Administratif principal 2ème cl.                | C                 | 2                                  | 2                        |                          |
| <b>TOTAL</b>  | <b>C</b>          | <b>5</b>                           | <b>5</b>                 |                          |
| <b>Secteur Technique</b>                                |                   |                                    |                          |                          |
| Technicien  | B                 | 1                                  | 1                        |                          |
| Agent de maîtrise principal                             | C                 | 1                                  | 1                        |                          |
| Agent de maîtrise                                       | C                 | 2                                  | 2                        |                          |
| Adjoint technique principal 1 <sup>er</sup> classe      | C                 | 2 ( 35 h )<br>1 (32 h )<br>1 (31h) | 2<br>1<br>1              |                          |
| Adjoint technique principal 2è classe                   | C                 | 1 (21 h )<br>1 (35 h )             | 1<br>1                   |                          |
| Adjoint technique territorial                           | C                 | 3 (35h)                            | 3                        |                          |
| <b>TOTAL</b>  | <b>C</b>          | <b>13</b>                          | <b>13</b>                |                          |
| <b>Secteur social</b>                                   |                   |                                    |                          |                          |
| Agent spécialisé école maternelle principal 1ère classe | C                 | 1 (28h)<br>1 (35 h)                | 1 (35h)<br>1 (35 h)      |                          |
| <b>TOTAL</b>  | <b>C</b>          | <b>2</b>                           | <b>2</b>                 |                          |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                                    |                   | <b>20</b>                          | <b>20</b>                |                          |

## **2019-02-07- QUESTIONS DIVERSES,**

M. Loïc GUILLOU, fait part de son mécontentement suite à la décision de Lannion Trégor Communauté de faire payer aux professionnels les dépôts de déchets verts en déchetterie, soulignant que les agriculteurs bénéficient gratuitement de ces déchets organiques après broyage. Monsieur Le Maire souligne que cette décision longuement débattue au sein du conseil communautaire s'est vue motivée suite aux volumes faramineux de déchets verts et de bois de déconstruction dans les déchetteries et précise que dans les mois qui viennent des discussions sont prévues avec les professionnels.

## **2019-02-08- INFORMATIONS DIVERSES,**

Le bail de location du Commerce de La Cambuse débutera le 1er avril 2019 .

Commission des finances le 06 mars 2019

Conseil Municipal le 20 mars 2019 –           16h Budget CCAS  
  17h15 Budget Caisse des Écoles  
  18h Conseil Municipal

La séance est levée à 20 heures